

# Projet éolien de Sieuraguel

Commune d'Aignes



## Bulletin d'information n°5 - Janvier 2025

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Sieuraguel est en cours d'instruction par les services de l'état depuis juin 2023. Dans ce cadre, une enquête publique est prévue du **10 janvier 2025 (14h30) au 14 février 2025 (18h)**. Pour plus de précisions sur son déroulement, voir au verso de ce bulletin.

Par ailleurs, nous vous informons que notre société a changé de nom en mai 2024 pour devenir ABO Energy. A l'origine spécialisés dans l'énergie éolienne, nous développons et construisons également aujourd'hui des parcs photovoltaïques ainsi que des installations de stockage et d'hydrogène. Le remplacement de « Wind » par « Energy » reflète ainsi la complétude de nos services dans le domaine des énergies renouvelables. ABO Wind n'a ni fusionné ni été rachetée par une autre entreprise.

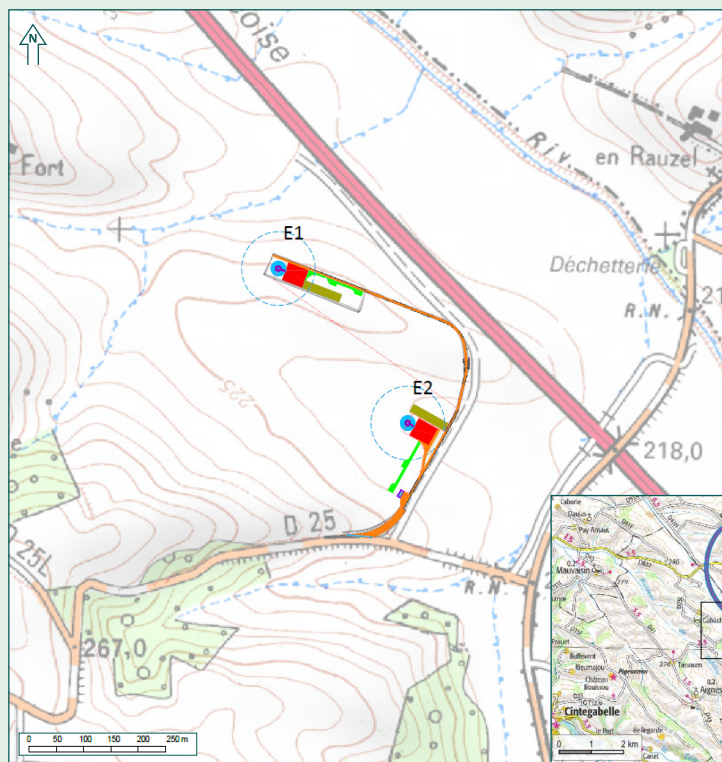
Le développement du projet éolien de Sieuraguel a été initié en 2019. Il a consisté en une série d'expertises concernant la faune, la flore, les milieux naturels, le vent, l'acoustique et le paysage. Un dossier de synthèse présentant des éléments de contexte général au développement de l'éolien, et toutes les caractéristiques et spécificités du projet de Sieuraguel est disponible en téléchargement sur la page internet du projet et en scannant le QR Code ci-contre. Il contient l'information nécessaire pour vous exprimer de manière constructive lors de l'enquête publique.

Dossier de synthèse :



 [www.aboenergy.fr](http://www.aboenergy.fr) > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet éolien de Sieuraguel

## Les caractéristiques du projet final



2 éoliennes

4.8 MW chacune, soit **9,6MW** de puissance totale.  
Hauteur du mât : **110m** | Hauteur totale : **176m**



1 poste de livraison pour le raccordement, relié au poste source de Boulbonne par un câble souterrain.  
**22,1 GWh** de production annuelle estimée














**Env. 9 800 personnes** alimentées en électricité renouvelable chaque année

*(Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus, calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE).*



### LEGENDE

-  Plateforme de levage permanente à créer
-  Plateforme de circulation permanente à créer
-  Plateforme de circulation temporaire à créer
-  Plateforme de circulation revêtue existante à élargir et renforcer
-  Talus
-  Plateforme Poste de livraison à créer
-  Plateforme de stockage des pales et sections de tour
-  Survol éolienne
-  Fondation éolienne
-  Poste de livraison
-  Liaison inter-éolienne

# Enquête publique

## Contexte réglementaire :

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue de la création et de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Aignes.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

## Déroulement de l'enquête :

**Dates : du 10 janvier 2025 (à partir de 14h30), jusqu'au 14 février 2025 (jusqu'à 18h) inclus.**

**Commissaire enquêteur :** François Manteau, directeur régional SA HLM en retraite.

**Siège de l'enquête :** mairie d'Aignes.

Le commissaire enquêteur assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- le 10 janvier de 14h30 à 18h30 en mairie d'Aignes ;
- le 15 janvier de 10h à 12h mairie de Montgeard ;
- le 15 janvier de 14h00 à 17h00 en mairie de Nailloux ;
- le 21 janvier matin de 9h30 à 12h à la salle des fêtes, rue du Calvaire, à Mauvaisin ;
- le 21 janvier de 14h30 à 17h30 en mairie de Gibel ;
- le 27 janvier de 9h30 à 12h au pôle de proximité « le Cocagne » ;
- le 27 janvier de 14h à 17h30 en mairie de Cintegabelle ;
- le 4 février de 9h à 12h en mairie de Saint Leon ;
- le 4 février de 13h30 à 16h30 en mairie de Seyre ;
- le 14 février de 14h30 à 18h en mairie d'Aignes.

## Consultation du dossier d'enquête publique :

Le dossier papier est déposé en mairies d'Aignes (place du 8 mai 1945, 31 550 Aignes), Cintegabelle (Place Jacques Pic, 31 550 Cintegabelle), Nailloux (1 rue de la République, 31 560 Nailloux) et au pôle de proximité « le Cocagne » ( 2 avenue Saint-Léon, 31 560 Nailloux), où il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Une version dématérialisée du dossier est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la Mairie d'Aignes.

Le dossier peut être consulté sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne à l'adresse suivante :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquete-publique-societe-CPENR-de-Sieuraguel-parc-eolien-d-Aignes>

Ainsi que sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5777>

## Observations et propositions sur le dossier :

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairies d'Aignes, Cintegabelle, Gibel, Mauvaisin, Montgeard, Nailloux, Saint-Léon, Seyre et au pôle de proximité « le Cocagne » à Nailloux pour y consigner les observations relatives au projet.

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également envoyées pendant la durée de l'enquête :

- par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie d'Aignes (place du 8 mai 1945, 31 550 Aignes), en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique parc éolien de la société CPENR de Sieuraguel à Aignes – A l'attention du Commissaire Enquêteur »
- par voie électronique sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5777> et à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5777@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5777@registre-dematerialise.fr)

Les mentions écrites nominatives sont transférées sur support numérique. En cas d'opposition, le refus doit être signifié clairement lors de la déposition et les données sont alors anonymisées.

## Rapport et conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies d'Aignes ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Ils sont également disponibles sur le site Internet des mairies et des services de l'État de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande déposée par la société CPENR de Sieuraguel par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

**Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.**

## Contacts

### Responsable du projet :

Frédéric Chiorino  
Tél. : 06 75 32 26 02  
[frederic.chiorino@aboenergy.com](mailto:frederic.chiorino@aboenergy.com)

### Responsable de projets Dialogue territorial :

Edith Recourt  
Tél. : 05 34 31 49 17  
[edith.recourt@aboenergy.com](mailto:edith.recourt@aboenergy.com)

